



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/604  
25 mai 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 25 MAI 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION  
PERMANENTE DE LA YOUGOSLAVIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les forces aériennes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) se sont lancées dans une entreprise de destruction systématique du réseau électrique de la République fédérale de Yougoslavie. Qu'il s'agisse de missiles ou de bombes en grappes dotées de filaments de carbone qui endommagent les câbles de transport de l'électricité, les avions de l'OTAN détruisent ou empêchent de fonctionner des centrales électriques, des postes de transformation et lignes de transport de force, ce qui entraîne des pannes d'électricité dans tout le pays.

Ce faisant, l'OTAN a causé une catastrophe humanitaire aux proportions inédites, en privant l'ensemble de la population de la République fédérale de Yougoslavie de nourriture, d'eau et de médicaments et en enlevant à l'industrie ses sources d'énergie. L'approche de l'été augmente le risque de maladies infectieuses, voire d'épidémies.

Le Conseil de sécurité est tenu de condamner ces actions de l'OTAN, qui constituent une violation flagrante des Conventions de Genève et du droit international, et d'user de son autorité pour mettre un coup d'arrêt à l'agression de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie afin de prévenir la catastrophe qui menace l'existence de ses 11 millions d'habitants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Vladislav JOVANOVIĆ

-----